

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

Date de convocation :

21/09/2022

Date de publication

de la convocation :

21/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M.VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés: Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M.RACLOT Frédéric (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subvention accordée à l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale pour l'action thématique dans le cadre des journées de la Citoyenneté et des Valeurs de la République - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE VIE AU QUOTIDIEN du 12 septembre 2022,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre des journées de la Citoyenneté et des Valeurs de la République, l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) organise une action sur cette thématique, pour la seconde année consécutive, à Dijon les jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022.

Les classes de CM2 de Chevigny-Saint-Sauveur seront incitées à y participer (en 2021, 5 classes de CM1/CM2 de Chevigny-Saint-Sauveur étaient présentes le vendredi 1^{er} octobre à Dijon).

L'IHEDN par le biais de son délégué national, M. Karim KHATRI, sollicite une aide dans le cadre de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

-DECIDE d'attribuer à l'IHEDN une subvention de 300 € au titre de l'année 2022, pour le projet ci-dessus défini ;

-**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune, au compte 65-6574 ;

-**CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 septembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET




Romain VENTO